

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 AVRIL 2019

Étaient présents: MR SCHOETTL MAIRE, MRS LECLERCQ, TALFUMIERE ADJOINTS, Mrs PANIGADA, MATEESCU, LABURTHE

MESDAMES, ALAZARD, REVERET, WEGNEZ, GAUTHIER, FICAT, BOUCHER, GAUTHIER,

Absent : MR GOUALIN, Mme FARDEAU

La séance est ouverte à 20 h 45 heures

Secrétaire de séance : Mme REVERET

Lecture du compte-rendu du conseil du 11 mars 2019

Une rectification est apportée à ce compte rendu relative à Madame Laurence FICAT conseillère municipale dont sa présence n'a pas été noté sur le compte rendu.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Mr TALFUMIERE, adjoint aux finances présente le compte administratif proposé par Mr le maire :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : **652 716.26 €** 708 056.69 Recettes €

Excédent : **55 340.43 €**

INVESTISSEMENT : Dépenses : **184 331.78 €** 427 109.30 Recettes €

Excédent : **427 109.30 €**

Les membres du Conseil municipal, hors de la présence de Mr le maire comme la loi l'impose, approuvent le **COMPTE ADMINISTRATIF** à l'unanimité tel que présenté.

Mr TALFUMIERE présente le **COMPTE DE GESTION 2018** établi par Madame la trésorière de Dourdan dont les chiffres correspondent au compte administratif de la commune. Les membres du Conseil municipal donnent acte de la présentation du compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2019, Mr TALFUMIERE présente le budget primitif de l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : **824 656.19 €**

Investissement : **614 997.56 €**

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2019 tel que présenté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition sans augmentation et ceci depuis la trentième année consécutive.

DELIBERATIONS

- 1) Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention à diverses associations pour un montant total de : **1 116 €**
- 2) Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de **4500 euros** à la caisse des écoles.

Suite à la demande de la préfecture, la délibération concernant l'exonération de la taxe d'aménagement concernant les abris de jardin et les constructions annexes allant jusqu'à 10 m² doit être modifiée. Elle concerne désormais uniquement les abris de jardin sans les constructions annexes. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la modification apportée à cette délibération

URBANISME

- Déclaration préalable déposée par Mr TREHARD, 14 rue des gâtines pour un ravalement de façade.
- Déclaration préalable déposée par Mr et Mme GILANT, 18 bis rue des gâtines pour une extension de maison + ravalement de façade.
- Déclaration préalable déposée par Mr GARNOTEL, 4 rue du grand cèdre pour la restauration de toiture et zinguerie à l'identique.
- Déclaration préalable déposée par le syndicat mixte Essonne numérique, 27 rue du bois de Montmarre pour l'installation d'une armoire télécom.
- 2 déclarations préalables déposées par Mr et Mme DESSENDIER, 4 rue des Bézelles pour un ravalement de façade et la création d'une clôture.
- Nouveau dépôt d'un permis de construire de Mr RAMOS, suite au refus du premier PC refusé par l'architecte des bâtiments de France, 9 rue du grand cèdre pour la construction d'une maison individuelle.
- Permis de Construire déposé par TOTAL MARKETING France pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

TRAVAUX

→ Concernant l'assainissement, l'enquête publique se terminera le 20 avril.

→ Une nouvelle taille de haies a été effectuée sur la commune par les agents municipaux.

→ Les travaux de réfection de la toiture de la ferme débuteront normalement le 13 octobre.

→ Le lavoir de la brosse qui a été vandalisé a été remis en état.

→ Le hangar qui viendra remplacer la tente sera également mis en place pour le 13 octobre, il est prévu de désencombrer totalement l'espace entre l'école et le hangar.

→ La douche du gîte « l'isba des bois » a été changée.

→ La commune est intervenue pour protester contre le dépôt sauvage se situant au niveau de la carrière de Marivaux, à ce sujet le groupe SUEZ a été contacté afin qu'il vienne nettoyer cet espace, ce qui n'a pas été fait lors de leur départ.

→ Un nouveau dépôt sauvage a été déversé au milieu de la route Marivaux. Il a fallu dégager d'urgence cette route en pleine nuit afin d'éviter tous risques d'accident.

→ Dans le cadre de l'hommage qui sera rendu au commandant Arnaud Beltrame, une pierre offerte par l'entreprise TPE a été installée aux monuments aux morts.

3)

→ Il est de nouveau désolant de constater que les trottoirs sont trop souvent utilisés pour garer les voitures des riverains. Il est de ce fait redemandé aux personnes de rentrer leur véhicule, le stationnement sur trottoir est passible d'une amende de 135 euro .

→ Par ailleurs, les chemins communaux n'ont pas vocation à servir de décharge. Il est bien évidemment interdit de se débarrasser de ses coupes de végétaux ou pire de ses pneus... à l'occasion de la journée de randonnée il y a été constaté des dépôts non admissibles.

CENTRE D'ACTION SOCIAL

Le voyage au Maroc s'est bien passé, les participants étaient contents de leur séjour.

Le salon vins et terroirs s'est bien passé, 36 exposants y étaient présents, il a été distribué chaque jour entre 70 et 80 repas. Le bénéfice de ce salon s'élève à peu plus de 5000 €.

Il faut noter que cette année il n'a pas été distribué de prospectus concernant cette manifestation, ce qui a généré une belle économie.

CAISSE DES ECOLES

La grève s'est bien passée. Merci aux personnes présentes auprès des enfants mais également pour leur soutien au mouvement de grève.

A propos de la loi du ministre Jean-Michel Blanquer dite « l'école de la confiance », **la Communauté de Commune du Pays de Limours** a pour projet de faire parvenir un courrier à l'éducation nationale.

Un nouvel avis de grève a été déposé pour le jeudi 4 avril.

Le comité des fêtes a acheté des bancs qui ont été installés dans la cour de l'école.

La réflexion sur le nom qui pourrait être donnée à l'école est toujours en cours. Beaucoup de propositions ont été faites par les enfants.

COMITE DES FETES

La marche de printemps s'est très bien passée, plus de 500 personnes y ont participé. Le comité des fêtes a vendu pour environ 800 € de boissons et autre restauration durant cette journée.

Un don de matériel fait par une entreprise située à Egly, servira pour des futurs décors.

Suite au recours qui a été envoyé à la direction générale des finances publiques concernant le Crowdfunding, qui pour rappel a pour objectif l'achat d'une nouvelle aire de jeux pour le parc animalier, en soutien à ce projet la sénatrice Laure Darcos a fait également parvenir un courrier à la direction générale des finances publiques.

Un courrier au préfet et au sous-préfet a été envoyé pour signaler une nouvelle invasion de mouches dans le secteur.

Le spectacle du mois de juin se prépare.

Le dossier technique pour le bar de la plage a été envoyé à la préfecture.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 7 mai en mairie

La séance est levée à 23h45